

Zoom

Une rentrée particulière !



CETTE RENTRÉE EST, ÉVIDEMMENT, MARQUÉE PAR LA SITUATION SANITAIRE QUI, COMME L'A RAPPELÉ LE PREMIER MINISTRE, REQUIERT LA PLUS GRANDE PRUDENCE DANS LA GESTION DU RISQUE ÉPIDÉMIQUE.

Même si notre commune bénéficie d'une situation favorable, vigilance et rigueur sont donc de mise, ce qui conduit les services de la collectivité à adapter leur fonctionnement. Une réouverture progressive des équipements s'organise en parfaite adéquation avec les mesures sanitaires préconisées par le Gouvernement pour la rentrée 2020. Les écoles, les équipements sportifs, la bibliothèque, la piscine, etc. Zoom sur les différents équipements municipaux et les mesures qui s'y rattachent.

→ Lire la suite page 2

Edito du Maire

Chères Aixoises, chers Aixois,

Cet été, la crise sanitaire n'a pas permis la tenue des événements festifs qui rythment habituellement la période estivale sur notre commune... Cependant, l'activité commerciale, la fréquentation du camping et les marchés hebdomadaires ont contribué à l'animation de notre cité ! Le feu d'artifice tiré le 29 août, a priori très apprécié, marquait la volonté d'un retour à la normale. Certes le port du masque, le gel hydroalcoolique et la distanciation physique étaient de rigueur, mais nous devons apprendre à vivre avec ces contraintes qui sont un mal nécessaire pour une reprise durable de l'activité.

En cette rentrée, la mise en place de protocoles adaptés est la préoccupation majeure de la Municipalité, que ce soit pour les écoles ou pour la réouverture progressive des

équipements municipaux. Je comprends l'impatience de telle ou telle association désireuse de reprendre au plus vite ses activités... Sachez que les services font le maximum et que l'ensemble du personnel est mobilisé, mais la charge liée aux procédures de désinfection est très lourde et nous avons dû faire des choix, en priorisant en particulier les scolaires.

Nous avançons méthodiquement, en nous adaptant constamment et nous restons résolument tournés vers l'avenir avec des projets en réflexion et d'autres qui vont prendre forme prochainement, tels la halle marchande et la restructuration du Tiers lieu L'iD. Ils viendront clôturer les travaux de la requalification urbaine !

René ARNAUD

p2

Brèves
La saison culturelle est ouverte

p3

Actus citoyennes
Colis et repas des Aînés : inscrivez-vous dès maintenant

p4

Les travaux prévisionnels
Construction d'une halle marchande



RETARD RATTRAPÉ POUR LES CNI ET PASSEPORTS

La période de confinement a obligatoirement engendré des retards dans l'instruction des demandes de Cartes Nationales d'Identité et de passeports. Aussi, dès le 11 mai et la réouverture partielle de la Mairie, les agents du service Affaires Générales ont mis « les bouchées doubles » pour ne pas pénaliser davantage les administrés. Chaque demandeur a reçu un appel téléphonique avec la date d'un nouveau rendez-vous et les horaires de travail ont été adaptés afin d'offrir des plages d'instruction plus importantes. Aujourd'hui le retard est totalement résorbé et le service a repris une activité, toujours dense, mais habituelle !

LA SAISON CULTURELLE EST OUVERTE

Qui a dit qu'il ne se passait rien à Aix ? Un seul coup d'œil au programme culturel permet de présager une belle saison sur la Commune ! Après un travail de mise en place de protocoles sanitaires permettant d'aboutir à la réouverture des équipements en toute sécurité... c'est chose faite, la saison culturelle est ouverte, en mode Covid-19 ! Au programme : cinéma, théâtre, spectacles jeune public, concerts... il y en a pour tous les goûts ! Pour profiter pleinement des événements à venir, il suffira de respecter quelques consignes : port du masque obligatoire dès 11 ans, désinfection des mains, attente hors de l'équipement pour la billetterie et respect du placement. Et cela reste d'insignifiantes contraintes balayées par la joie de pouvoir à nouveau se divertir !

Zoom suite

Une rentrée particulière !



LES ÉCOLES

Le retour à l'école s'accompagne d'un protocole sanitaire à respecter pour éviter la propagation de la Covid-19. La Collectivité et les directeurs d'écoles, en lien avec l'Inspection Académique, ont adapté leurs organisations pour assurer une rentrée sereine. Aussi, le port du masque y est rendu obligatoire pour tous les adultes, enseignants, intervenants extérieurs et personnels.

Les enfants sont invités à se laver les mains à l'arrivée à l'école, à chaque passage aux toilettes, avant le repas du midi, le soir avant de quitter l'école. S'agissant de la restauration scolaire, à l'école maternelle, pas de changement ! Les écoliers bénéficient d'un menu unique servi à table. Pour les élèves de l'école élémentaire : menu unique avec service mixant le self et le service à table. Quant au transport scolaire, il est assuré avec port du masque obligatoire pour les accompagnateurs.



LA PISCINE MUNICIPALE

Elle reste ouverte au public selon le protocole mis en place durant l'été, avec notamment **l'obligation de réserver son créneau. Les leçons de natation sont également toujours accessibles, avec prise de rendez-vous.** Néanmoins, les mesures sanitaires imposées nécessitant de multiples interventions des services municipaux pour le nettoyage et la désinfection, conjuguées à la défaillance du dispositif de filtration de l'eau (qui va nous contraindre à fermer l'équipement plusieurs jours), les cours d'aquagym restent suspendus et les associations ne peuvent pas, pour le moment, bénéficier de leurs créneaux.



L'ÉCOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE

Depuis le 11 septembre cet équipement accueille de nouveau les élèves, selon un protocole prévoyant notamment le respect des gestes barrières : **lavage régulier des**

mains, port du masque obligatoire dès 11 ans, limitation du nombre d'usagers dans les locaux...



LA BIBLIOTHÈQUE SIMONE VEIL

Elle est rouverte au public, avec port du masque obligatoire dès 11 ans et désinfection des mains à l'entrée et à la sortie de l'équipement. Afin de respecter la distanciation physique, **le nombre de personnes autorisées à pénétrer de manière simultanée dans la bibliothèque est limité à 20 et durant 30 minutes maximum.**

La consultation des ouvrages sur place n'est pas autorisée. Les réservations en ligne de livres sont toujours vivement conseillées.



LES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS ET ASSOCIATIFS

Les contraintes sanitaires liées à l'épidémie de Covid-19 ne permettent pas, pour l'instant, la réouverture de l'ensemble des équipements associatifs, les protocoles de nettoyage/désinfection restant lourds à mettre en œuvre. Aussi, dans un premier temps, une priorité a été donnée aux clubs autonomes dans leur gestion sanitaire ainsi qu'aux équipements ouverts, ne nécessitant pas l'intervention des services de la collectivité : **les stades d'Arliquet** (terrain d'honneur, entraînement foot et terrain de rugby) et vestiaire uniquement les jours de matchs, **la salle de billard, les équipements du tennis et la base nautique** (hormis les vestiaires), **l'aire de jeux du parc Prévert et le City Stade.** Depuis le 07 septembre **le gymnase Sylvain Chazelas et la salle Antoine Blondin,** sont également réouverts pour les associations utilisatrices. Quant à la salle Y. Montand et au tiers lieu L'iD, ils resteront fermés jusqu'à nouvel ordre. La collectivité ne dispose pas des ressources humaines suffisantes pour satisfaire aux exigences sanitaires nécessaires à leur réouverture.

La Photo du mois

feu d'artifice estival
du 29 août 2020



Actus citoyennes

Luttons ensemble contre la Covid-19, alors portons le masque !

LE PORT DU MASQUE EST RECOMMANDÉ ET PARFOIS MÊME OBLIGATOIRE.

Sur la Commune, nous vous remercions de bien vouloir le porter lors des marchés ou de votre venue dans les équipements publics tels que la Mairie, la bibliothèque... Le port du masque est également rendu obligatoire depuis le 31 août 2020, aux abords des deux écoles (rue G-E. Clancier et esplanade A. Pichenaud) les lundis, mardis, jeudis et

vendredis entre 8h15 et 8h45 et entre 16h15 et 16h45, à l'exception des enfants de moins de 11 ans, considérant le regroupement important de personnes et les difficultés pour respecter les règles de distanciation.

En fonction de l'évolution de la situation sanitaire et des annonces gouvernementales, les mesures pourront évoluer. Mais d'ici là, préservons notre santé et celle de nos proches, respectons les gestes barrières.

Colis et repas des Aînés : inscrivez-vous dès maintenant

TOUT AU LONG DE L'ANNÉE, LA COMMUNE S'ENGAGE AUPRÈS DES AÎNÉS PAR LE BIAIS, NOTAMMENT, DU REPAS ET DU COLIS DES AÎNÉS.

L'édition 2021 du repas est fixée au samedi 30 janvier, au Restaurant Scolaire, à condition que les contraintes sanitaires le permettent. Pour y participer, il faut être âgé de 70 ans et + et vous avez jusqu'au **31 décembre 2020** dernier délai pour vous inscrire.

Vous ne pouvez pas vous y rendre par vos propres moyens ? Un agent communal peut venir vous chercher à domicile, il vous suffit de le signaler lors de l'inscription !

Pour recevoir un colis, il faut être âgé de 75 ans et + et vous avez jusqu'au **15 octobre 2020** dernier délai pour vous inscrire.

Les inscriptions pour recevoir le colis ou participer au repas sont **OBLIGATOIRES** auprès de la Mairie au 05 55 70 77 00.



Soirée des nouveaux arrivants

VOUS VENEZ D'AMÉNAGER SUR LA COMMUNE ? VOUS SOUHAITEZ CONNAITRE D'AVANTAGE LES SERVICES ET LES ACTEURS LOCAUX DE LA COMMUNE ?

La Commune organise tous les ans un moment de convivialité pour les nouveaux arrivants afin de leur permettre de découvrir le territoire et d'échanger avec l'ensemble des participants.

Les inscriptions se font auprès de Marilyne GUILLOUT au 05 55 70 77 32 ou par mail :

m-guillout@mairie-aixesurviennne.fr

Rendez-vous le mardi 6 octobre 2020 dès 18h au Centre Culturel Jacques Prévert, alors à vos agendas !

Cette année, Covid-19 oblige, la soirée se déroulera dans le respect des gestes barrières (port du masque obligatoire...).

Késako ?

PLAQUES DE COCHER

Au cours de vos déplacements, vous avez certainement remarqué des plaques en fonte, indiquant des directions et le kilométrage correspondant. Si jusque-là tout semble normal, ce qui ne manque pas de surprendre, c'est leur positionnement.

En effet, il faut sérieusement lever la tête pour les apercevoir, car elles se situent à environ 3 mètres de hauteur. Surprenant, n'est-ce pas ? La raison en est pourtant simple. Ce sont des panneaux indicatifs pour cochers. Ceux-ci, positionnés très haut sur l'avant des diligences, ne pouvaient les voir que placées ainsi. Il en reste 3 : avenue du général de Gaulle, avenue Jeanne Pichenaud et au début de la rue du Moulin de Fert sur le côté droit. Elles ont d'ailleurs été restaurées par la municipalité en 2019.

UN ÉTÉ AU CAMPING « LES GRÈVES »

Rouvert depuis le 3 juillet, le camping municipal a connu cette année encore, malgré les conditions sanitaires particulières, une belle fréquentation avec pas moins de 2000 vacanciers qui se sont succédés tout l'été ! Et devant ce succès, les caméras de France Télévision se sont même déplacées jusqu'aux Grèves pour mettre en exergue le camping et ses emplacements recherchés en cas de pic de chaleur ! Il est vrai que le cadre verdoyant et ombragé s'avère idéal pour le farniente, notamment lors des épisodes caniculaires... un vrai bonheur ! De là à dire que durant la saison estivale le camping Les Grèves devient « the place to be »... il n'y a qu'un pas !

TÉLÉTHON, ÉDITION 2020

Ça ne vous aura pas échappé, le samedi 19 septembre il y avait de l'animation sur la commune ! Et pour cause, cette journée symbolisait le lancement de l'édition 2020 du Téléthon, Aix-sur-Vienne ayant été désignée village Téléthon pour la Haute-Vienne ! Au programme : concours de pétanque, tour de chant, lâcher de ballons et escorte de la mascotte arrivée en gare d'Aix-sur-Vienne... de quoi nous faire patienter jusqu'aux 4 et 5 décembre prochains pour l'édition Téléthon 2020.

EXPRESSION DES ÉLUS DE L'OPPOSITION

Avec la fin de l'été reviennent les préoccupations et les rythmes de la rentrée - cette année marquée par l'épisode Covid : Gardons la bonne distance physique et non la distanciation sociale qui viserait à nous isoler de notre environnement humain ; dans le même sens, la généralisation du port du masque nous amène à banaliser l'absence de visage : n'allons-nous pas vers la perte de notre sens de l'humain ? En tout cas, le respect des mesures sanitaires s'impose, pour nous préserver de la peur et nous permettre d'aborder la vie collective avec sérénité.

Martine Pottier

Agenda

24 septembre | 10h | Spectacle jeune public « Bébé King », festival Au Bout du Conte - Bibliothèque Simone Veil - Gratuit - Réservations obligatoires au 05 55 70 25 91

9 octobre | 20h30 | Tous au ciné ! avec « Ferdinand » - Dès 3 ans - Centre Culturel Jacques Prévert - Tarif 1€ - Renseignements : 05 55 70 77 00

10 octobre | 20h30 | Concert « Duo Rebelde » - Centre Culturel Jacques Prévert - Tarifs 8€ / 5€ / 3€ - Infos et réservations : 05 55 70 77 00

17 octobre | 15h | Spectacle d'improvisation jeune public « Le cabaret des enfants ou Céçukidikié ! » - Par l'Instantané Théâtre - Dès 5 ans Centre Culturel Jacques Prévert - Tarifs 4€/2€ Infos et réservations : 05 55 70 77 00

Programme complet : www.mairie-aixesurviennne.fr
Rubrique : [Culture, sport et loisirs](#)

7 novembre | 20h30 | Soirée théâtre « Le Petit Prince » - Par IVT - Centre Culturel Jacques Prévert - Tarifs 8€/5€/3€ - Infos et réservations : 05 55 70 77 00

13 novembre | 20h30 | Tous au ciné ! avec « Tad et le secret du roi Midas » - Dès 6 ans - Centre Culturel Jacques Prévert - Tarif 1€ - Renseignements : 05 55 70 77 00

21 novembre | 20h30 | Soirée d'enquête « Le mystère du manuscrit » - Par l'association Les Gardiens du Lac - Dès 7 ans - Bibliothèque Simone Veil - Gratuit - Réservations obligatoires au 05 55 70 25 91

28 novembre | 15h | Spectacle jeune public « Le tour du monde de Kokopelli » - Par la compagnie Le vent se lève, il faut vivre - Dès 2 ans - Centre Culturel Jacques Prévert - Tarifs 4€/2€ Infos et réservations : 05 55 70 77 00

Travaux prévisionnels

CONSTRUCTION D'UNE HALLE MARCHANDE

Les travaux de requalification urbaine marquent une pause et laissent la place à la construction d'une halle marchande, comme prévu ! Rappelons qu'il s'agit d'édifier une halle couverte au centre de la place René Gillet, destinée à l'accueil du marché du vendredi et des foires mensuelles. Avec un design contemporain (structure métallique et couverture en bac acier), ce nouvel équipement devrait conforter l'attractivité de la commune. Consultation des entreprises en cours et 1^{er} coup de pioche envisagé pour le mois de novembre.

RESTRUCTURATION DU TIERS LIEU L'ID ET CONSTRUCTION DE PRÉAUX À L'ÉCOLE ROBERT DOISNEAU

Ce sont deux projets conduits de manière simultanée avec une maîtrise d'œuvre identique, le cabinet SPIRALE. Il s'agit d'une part de réaménager et d'agrandir les locaux du tiers lieu numérique communal situé à proximité de la bibliothèque Simone Veil et d'autre part de couvrir le nouvel accès principal de l'école situé esplanade A. Pichenaud. Le projet prévoit également la construction d'un auvent pour l'école de musique sur la façade arrière du groupe scolaire R.Doisneau.

La Mairie et vous

Mairie d'Aixe-sur-Vienne
44 avenue du Président Wilson
87700 AIXE-SUR-VIENNE
Tél. : 05 55 70 77 00
Fax. : 05 55 70 43 00
www.mairie-aixesurviennne.fr

• Lundi au jeudi :
8h30-12h30 et 13h30-17h30.
Vendredi :
8h30-12h30 et 13h30-16h30.
Permanence état-civil et rendez-vous avec le Maire : samedi 9h-12h.

• En cas d'urgence en dehors des heures d'ouverture de la mairie, et pour tout problème relevant de la sécurité publique, la Municipalité se tient à votre disposition grâce à son service d'astreinte composé d'un élu et d'un agent.

Élu d'astreinte : 06 73 67 23 51
Agent d'astreinte : 06 73 67 23 54

Pour retrouver en ligne toutes ces infos, flashez-moi



Newsletter :
restez informé !
Abonnez-vous !

www.mairie-aixesurviennne.fr

• Bibliothèque Simone Veil

Horaires d'ouverture :
mardi 16h - 18h
mercredi 10h - 12h30 et 14h - 18h
vendredi : 12h - 17h
samedi : 10h - 12h30 et 14h - 16h
Réservations en ligne conseillées :
<https://aixesurviennne.bibli.fr>

• **Gendarmerie** : 05 55 70 13 58

Directeur de la publication :
Claude MONTIBUS
Équipe rédactionnelle :
Majorité municipale
Crédit photos : Adobe Stock, Mairie d'Aixe-sur-Vienne, Aurélie Darlavoix
Réalisation graphique : Proximit Agency
Impression : Icomia
Papier recyclé
Distribution : Mairie d'Aixe-sur-Vienne

RECENSEMENT MILITAIRE (OU RECENSEMENT CITOYEN)

Obligatoire pour tous les jeunes Français et Françaises de 16 ans, cette démarche peut être accomplie à compter du jour de leur 16^e anniversaire et jusqu'à la fin du 3^e mois suivant. Le recensement s'effectue à la mairie de résidence du jeune, lequel doit se munir de sa carte nationale d'identité ou de son passeport valide, du livret de famille et d'un justificatif de domicile. A l'issue, une attestation de recensement lui sera délivrée. Cette démarche permet au jeune d'être convoqué à la Journée Nationale de la Défense, de passer ses examens tels que le permis de conduire, le BEP, le baccalauréat, et d'être inscrit d'office, à ses 18 ans, sur les listes électorales de la commune.